



République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



Banque Africaine
de Développement

AGTF

Africa Growing
Together Fund

AGEROUTE SENEGAL.

(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Lot2 : Sélection d'un bureau de consultant pour le contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de la route Keur Momar Sarr - Mbane - Richard Toll (74 km) y compris 6 km de voirie à Richard TOLL et à Keur Momar SARR et la piste Nguer Malal – Loumbeul - Keur Malick Sow (17 km)

Secteur : Transport

Projet de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM)

Code SAP : P-SN-DB0-028

Date de publication de l'avis : 21 Janvier 2022

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié le 20 Décembre 2021 dans le quotidien « l'AS ».
2. L'État du Sénégal a sollicité un financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Africa Growing Together Fund (AGTF) ; et a reçu l'Avis de Non Objection de la Banque pour engager la procédure d'Actions Anticipées en acquisition en vue de la réalisation d'une partie des travaux du projet de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM).

Tout décaissement dans le cadre du contrat qui sera signé sera subordonné à l'approbation dudit financement par la Banque.

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement se propose d'utiliser une partie de ces fonds en vue de s'attacher les services d'un bureau de Consultant pour le contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de la route Keur Momar Sarr - Mbane - Richard Toll (74 km) y compris 6 km de voirie à Richard

TOLL et à Keur Momar SARR et la piste Nguer Malal – Loumbeul - Keur Malick Sow (17 km).

3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent des prestations de contrôle et de surveillance des dits travaux pendant l'exécution, définis comme suit :

Contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de la route Keur Momar Sarr - Mbane - Richard Toll (74 km) y compris 6 km de voirie à Richard TOLL et à Keur Momar SARR et la piste Nguer Malal – Loumbeul - Keur Malick Sow (17 km) pour une durée de 25 mois.

La structure de chaussée sera de :

Keur Momar Sarr – Mbane - Richard Toll (74 km):

- ✓ Couche de roulement en béton bitumineux sur une épaisseur de 06 cm ;
- ✓ Couche de base en latérite ciment sur une épaisseur de 20 cm ;
- ✓ Terrassements.

Voirie de Richard Toll et de Keur Momar Sarr (6 km):

- ✓ Couche de roulement en Pavés autobloquants.
- ✓ Couche de base en latérite crue ;
- ✓ Éclairage public, aménagement paysager et assainissement.

Piste Nguer Malal – Loumbeul - Keur Malick Sow (17 km):

- ✓ Couche de roulement en graveleux latéritique sur une épaisseur de 25 cm;
- ✓ Éclairage public, aménagement paysager et assainissement.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire des informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces prestations (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique et méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » en date d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 9h et 17h (GMT).

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue David DIOP x Rue F, Fann
Résidence Dakar, BP : 25 242 Dakar-Fann.**

Tel: (+221) 33 869 07 51

Fax : (+221) 33 864 63 50

E-mail : ageroute@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn , mcsamb@ageroute.sn,

7. Les expressions d'intérêt doivent être déposées soit par voie électronique aux adresses emails ci-dessus soit sous pli fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **15 février 2022 à 11 heures 00 minutes** précises (GMT) et porter expressément la mention « **avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un bureau consultant en vue du contrôle et de la surveillance des travaux d'aménagement de la route Keur Momar Sarr - Mbane - Richard Toll (74 km) y compris 6 km de voirie à Richard TOLL et à Keur Momar SARR et la piste Nguer Malal – Loumbeul - Keur Malick Sow (17 km) du projet de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM)**».

Le Directeur Général
Ibrahima NDIA YE